Les frais pour le soutien des services communs

Les frais pour les services communs à l'étranger (FSCE) sont entrés en vigueur le 1er avril 2002 afin de financer la capacité de soutien des services communs dans les missions. Les FSCE sont appliqués de la même manière à tous les ministères partenaires (incluant le MAECD), qui ont des postes diplomatiques et consulaires à l'étranger, et pour lesquels le MAECD fournit des services communs. En mars 2009, le MAECD a présenté au C.T. un ajout à la politique existante sur les FSCE, ayant pour objectif de recouvrer pleinement tous les coûts directs et indirects liés à la croissance progressive du personnel affectés aux programmes, et ce, sans égard au lieu de la prestation. Des frais majorés de services communs à l'étranger ont été par la suite mis en place; ils ont été présentés aux partenaires et approuvés par le Conseil des SMA sur la représentation à l'étranger en juillet 2009. Ils sont entrés en vigueur, rétroactivement, le 1er avril 2009.

Pour les cooccupants, l'équivalent des FSCE est appelé frais de soutien administratif des missions; l'équivalent des frais majorés pour services communs à l'étranger est appelé frais de soutien administratif de l'administration centrale. Les montants correspondants à ces frais n'apparaissent pas dans la figure 39.

La figure ci-dessous présente le mouvement des fonds afférents aux frais pour les services communs à l'étranger. Lorsque de nouveaux postes sont créés à l'étranger par les programmes du MAECD et des partenaires, on observe une « entrée » de fonds au programme des FSCE. Lorsque des postes sont supprimés, une partie du financement, au prorata, est retournée au programme du MAECD ou du partenaire (et ainsi indiqué comme un montant négatif). La « sortie » de fonds du programme des FSCE indique les fonds utilisés pour créer de nouveaux postes relatifs aux services communs ou ceux utilisés pour les activités afférentes aux services communs. Un montant positif indique les fonds retournés au programme des FSCE.



Ambassade canadienne à Séoul. Courtoisie d'ARBC